

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents** : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais et Roland Tremblay.

**ÉTAIT ABSENT** : Monsieur le conseiller Bernard Mailhot (Absence motivée).

**ÉTAIENT également présents** : Messieurs Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, et Charles Ethier, directeur du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 28 octobre 2011

Monsieur le Maire,  
Messieurs les conseillers,

Avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, est convoquée par le soussigné, pour être tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

**I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION**

**II. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**III. RÉOLUTIONS**

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** : Pour accorder une dérogation mineure – Construction d'un garage résidentiel à une distance de 11,77 mètres du chemin Watson au lieu de 15 mètres – Madame Chantal Racine et monsieur Alain Desgagné – 60, chemin Watson.

2. Pour accepter la levée de la session spéciale du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Le Directeur des Ressources humaines,  
des Communications, Secrétaire-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint,

Julien Croteau

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

11-11-356

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE  
LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande  
si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :** Pour accorder une dérogation mineure – Construction d'un garage résidentiel à une distance de 11,77 mètres du chemin Watson au lieu de 15 mètres – Madame Chantal Racine et monsieur Alain Desgagné – 60, chemin Watson.

**NOTE : AUCUNE QUESTION N'A ÉTÉ POSÉE RELATIVEMENT AUX POINTS A.1 DE  
L'ORDRE DU JOUR.**

11-11-357

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA  
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Julien Croteau  
Directeur des Ressources humaines,  
des Communications, Secrétaire-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint

---

Jean Lafrenière  
Maire

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, 20 h 05, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents** : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais et Roland Tremblay.

**ÉTAIT ABSENT** : Monsieur le conseiller Bernard Mailhot (Absence motivée).

**ÉTAIENT également présents** : Messieurs Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, et Charles Ethier, directeur du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**RAPPORT DE SON HONNEUR  
LE MAIRE, MONSIEUR JEAN LAFRENIÈRE,  
LECTURE LORS DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

À tous les citoyennes et citoyens,  
Aux membres du conseil municipal,  
Aux fonctionnaires municipaux,

Comme à chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter mon rapport d'activités, conformément aux dispositions du Code municipal, et qui traitera des points suivants :

- I. Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010**
- II. La rémunération et l'allocation de vos élus municipaux**
- III. Les subventions reçues et confirmées en 2011**
- IV. Budget 2011**
- V. Le programme triennal d'immobilisations**
- VI. Les réalisations de l'année courante et les orientations générales du prochain budget 2012, qui sera adopté le mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à l'édifice du Carrefour**
- VII. Les indicateurs de gestion**
- VIII. Les objectifs 2012**

De plus, tel qu'édicte par le Code municipal, je dépose une liste :

- **De tous les contrats comportant des dépenses de plus de 2 000 \$, et ce, pour la période de novembre 2010 à octobre 2011 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.**
- **De tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus, et ce, pour la période de novembre 2010 à octobre 2011.**

Cette liste indique le nom de chaque contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

## I. LES ÉTATS FINANCIERS 2010 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le 19 avril 2011, lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal, le rapport financier de l'année 2010, lequel fut vérifié par la firme de vérificateurs externes Piché, Éthier, Lacroix, c.a. inc. a été présenté. Le rapport ne fait état d'aucune réserve et nos vérificateurs indiquent que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2010 le tout, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le rapport financier pour l'exercice financier 2010 démontrait un surplus de fonctionnement de 662 873 \$. Le surplus accumulé au 31 décembre 2010 s'élevait à 1 570 731 \$, réparti comme suit :

Surplus non affecté au 31 décembre 2010	938 558 \$
Surplus affecté au 31 décembre 2010	632 173 \$
Surplus accumulé au 31 décembre 2010	<u>1 570 731 \$</u>

Pour son exercice financier 2011, le Service des Finances de la Municipalité anticipe un surplus de l'ordre de 122 000 \$.

## II. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 705-11 ADOPTÉ LE 21 JUIN 2011

Conformément aux dispositions de la Loi, je vous fais part de la rémunération et allocation de vos élus municipaux :

	RÉMUNÉRATION MUNICIPALITÉ	ALLOCATION MUNICIPALITÉ	RÉMUNÉRATION COMITÉS	ALLOCATION COMITÉS	RÉMUNÉRATION MRC	TOTAL
MAIRE	48 049,50 \$	14 951,00 \$	1 478,18 \$		26 939,00 \$ <sup>1</sup>	91 417,68 \$
MAIRE SUPPLÉANT	989,64 \$	494,76 \$				1 484,40 \$
CONSEILLER 1	11 580,80 \$	5 790,40 \$	1 890,54 \$	945,17 \$		20 206,91 \$
CONSEILLER 2	11 580,80 \$	5 790,40 \$	577,29 \$	288,61 \$		18 237,10 \$
CONSEILLER 3	11 580,80 \$	5 790,40 \$	1 484,46 \$	742,14 \$		19 597,80 \$
CONSEILLER 4	11 580,80 \$	5 790,40 \$	1 152,49 \$	535,99 \$		19 059,68 \$
CONSEILLER 5	11 580,80 \$	5 790,40 \$	659,76 \$	329,84 \$		18 360,80 \$
CONSEILLER 6	11 580,80 \$	5 790,40 \$	247,41 \$	123,69 \$		17 742,30 \$
- MAIRE SUPPLÉANT	82,47 \$ /mois	41,23 \$ /mois				123,70 \$ /mois
- PRÉSIDENT DE COMITÉ			82,47 \$ /séance	41,23 \$ /séance		123,70 \$ /séance
- VICE-PRÉSIDENT DE COMITÉ			82,47 \$ /séance	41,23 \$ /séance		123,70 \$ /séance
- MEMBRE D'UNE COMMISSION			82,47 \$ /séance	41,23 \$ /séance		123,70 \$ /séance
- MEMBRE D'UN COMITÉ			82,47 \$ /séance	41,23 \$ /séance	100 \$ /séance	123,70 \$ /séance

<sup>1</sup> Incluant l'allocation en tant que membre d'un comité

Tel que je l'avais mentionné, j'ai versé à des organismes communautaires œuvrant sur notre territoire, une somme de 6 000 \$ à même ma rémunération et je tiens à réitérer cet engagement pour 2012.

### III. LES SUBVENTIONS REÇUES ET CONFIRMÉES EN 2011

Notre Municipalité a bénéficié, tout au long de l'année 2011, de diverses subventions, totalisant 1 438 998 \$, réparties comme suit :

-	Taxe d'accise sur l'essence - Programmation de travaux de voirie 2010-2013 (2 383 671 \$ - Répartie sur 4 ans)	893 877 \$
-	Ministère du transport du Québec – Aide à l'entretien du réseau routier local	271 454 \$
-	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Interception et traitement des eaux usées des rues Lesage et Rock (703 790 \$ - Répartie sur 10 ans)	70 379 \$
-	Recyc-Québec – Compensation pour la collecte sélective	63 942 \$
-	MDDEP – Programme Climat Municipalités – Volet I – Élaboration d'un inventaire des gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction	58 035 \$
-	Ministère des Transports du Québec – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal	30 000 \$
-	MAMROT – Communautés rurales branchées (269 580 \$ - Répartie sur 10 ans)	26 958 \$
-	Ministère de la Famille et des Aînés - Réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et l'élaboration du plan d'action en faveur des aînés	12 000 \$
-	MRC des Collines – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II	10 500 \$
-	Placement Carrière-Été	1 353 \$
-	Support à l'action bénévole	500 \$

### IV. LE BUDGET 2011

Le Conseil municipal a adopté le budget 2011, le 14 décembre 2010, soit un budget équilibré de l'ordre de 16 870 500 \$ et réparti comme suit :

-	ADMINISTRATION	2 088 080 \$
-	SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 094 680 \$
-	TRANSPORT	3 955 350 \$
-	HYGIÈNE DU MILIEU	1 794 645 \$
-	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 250 \$
-	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 067 755 \$
-	LOISIRS ET CULTURE	1 413 550 \$
-	FRAIS DE FINANCEMENT	225 025 \$
-	REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	675 085 \$
-	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>2 553 080 \$</u>
	<b>TOTAL :</b>	<b><u>16 870 500 \$</u></b>

## V. LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 comprend plusieurs projets dont les coûts totaux sont estimés à 40 647 745 \$. En 2011, un budget de l'ordre de 3 291 945 \$ était prévu pour permettre, entre autres, des travaux de réfection majeure de chemins, faire l'acquisition de véhicules lourds et l'aménagement d'un terrain de soccer. De plus, le programme fait également état de la construction d'un nouveau garage et d'une caserne ainsi que les équipements supplémentaires nécessaires pour les opérations.

Lors de la session spéciale du budget, qui aura lieu le mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à l'édifice du Carrefour, la Municipalité adoptera, conformément aux dispositions du Code municipal, son programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014.

## VI. LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE COURANTE ET LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2012 QUI SERA ADOPTÉ LE 13 DÉCEMBRE 2011

### TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX SPÉCIAUX

Le Service des Travaux publics voit aux travaux d'entretien, d'amélioration et d'aménagement des lieux publics : parcs, terrains et plages, des bâtiments municipaux (centres communautaires, garages et bureaux administratifs) et du réseau routier municipal qui compte 262 km de chemins, dont environ 84,55 km asphaltés.

À la fin de l'année 2011, le Service des Travaux publics aura procédé à des travaux d'amélioration du réseau routier pour des investissements totaux de l'ordre de 2 200 000 \$. Les travaux de stabilisation du chemin du Fort, à la hauteur du lac Chevreuil, sont complétés depuis le mois d'août. Les travaux de pavage sur le chemin du 6<sup>e</sup>-Rang, en collaboration avec la Ville de Gatineau, devraient être effectués cet automne. Les travaux de réinsertion d'un ponceau dans la conduite existante seront terminés cette année, permettant ainsi de clore le dossier du glissement de terrain du chemin du Pont. Les travaux de réfection et d'asphaltage sur le chemin Mitchell ont été complétés en octobre et les travaux de réfection sur le chemin du Pont ont débuté par le nettoyage des fossés et le dynamitage dans la section comprise entre le noyau villageois de Poltimore et le chemin Brunke. La réfection de la chaussée de cette section du chemin du Pont s'effectuera au printemps 2012.

Le Service des Travaux publics a également effectué des travaux d'entretien, de réparations, et d'améliorations sur les chemins Fogarty, Potvin, des Cèdres, des Colibris, Prud'homme, du Chêne-Rouge, Saint-Joseph, de la Pineraie, du Lac-Croche, du Parc, du Vieux-Chemin, Tessier, des Cerisiers et des Chasseurs.

Les travaux de réfection du chemin Sarrasin sont actuellement en cours en vue de sa municipalisation et devraient être terminés avant la période des fêtes.

De plus, suivant les fortes pluies du 23 et du 24 juin et les vents violents du 17 juillet dernier, le Service des Travaux publics a dû procéder aux réparations devenues obligatoires sur de nombreux chemins du territoire. Les travaux consistaient à effectuer le rechargement et le remblaiement des chemins défoncés ou complètement coupés par les pluies diluviennes, procéder au creusage des fossés, remplacer des ponceaux, ré-asphalter certaines sections et procéder au ramassage et à l'émondage de branches.

Pour l'année 2012, la Municipalité effectuera, au coût d'environ 700 000 \$ (taxe d'accise), la réfection et l'asphaltage du chemin Saint-Pierre Ouest entre la route du Carrefour et le chemin Noé. Les travaux du nouveau tracé du chemin Saint-Antoine qui étaient prévus en 2011 et qui n'ont pu être effectués dû à un problème environnemental devraient débuter à l'été 2012. Également les travaux de réfection sur le chemin du Pont débutés en 2011 se continueront au printemps 2012.

D'autres travaux d'entretien, de creusage de fossés et de réparations de chaussées sont prévus sur les chemins du Fort, Tempenny, de la Savane, des Rapides, Saint-Pierre Est, des Trois-Lacs, Blackburn, des Bâtisseurs et sur la Montée Paiement.

Des travaux d'émondage sont également prévus en bordure des chemins Saint-Antoine, du Lac-Croche, des Trois-Lacs, de Denholm, de la Colonie, du Fort, de la Montagne, Dubois, des Rapides et de Val-du-Lac.

La rampe de mise à l'eau du lac Saint-Pierre dont l'installation était prévue en 2011 sera finalement installée au mois d'août 2012.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Suite à l'adoption en 2010 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, nous avons consacré l'année 2011 à la préparation et à la mise en place dudit schéma. La Municipalité a donc adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal tenue le 15 mars 2011, le règlement portant le numéro 697-11 pour édicter les mesures de prévention de l'incendie. Les plans d'interventions pour les risques élevés et très élevés ont déjà été complétés à 25 %.

Pour l'année 2012 le Service de Sécurité incendie compte faire 735 visites préventives, soit 15 % des résidences de notre territoire. La prévention et l'éducation du public se poursuivent et demeurent parmi les priorités les plus importantes pour le Service pour les années subséquentes. Dans un souci d'augmentation de la performance des pompiers lors des interventions, le Conseil municipal a accepté une soumissionnaire pour l'achat d'un véhicule d'urgence de type « fourgon de secours » et la livraison de ce dernier est prévue pour la fin de l'année 2011 ou le début de l'année 2012.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE**

Dû à certaines contraintes le Service de Sécurité incendie n'a pu procéder, au courant de l'été 2011, à un exercice de sensibilisation auprès des résidents saisonniers habitant dans certaines zones concernant les risques à envisager en cas de rupture du barrage sur la rivière du Lièvre, l'exercice de sensibilisation est reconduit au printemps 2012.

## **LOISIRS ET CULTURE**

Tout au long de l'année le Service des Loisirs et de la Culture a mis sur pied plusieurs activités et a travaillé en étroite collaboration avec nos organismes communautaires. L'édition 2011 du Tournoi de golf a généré des profits de 17 317,12 \$ pour la réalisation du Noël en famille édition 2011, la distribution de collations santé dans les trois écoles de notre territoire, la distribution de paniers de Noël et la finalisation de l'aménagement du terrain double de volleyball au parc J.-A. Perkins.

Du 27 juin au 19 août 2011 se déroulait à Val-des-Monts une toute nouvelle édition du Camp de jour VDM. C'est sous le thème « Un défi tout simplement naturel ! » que s'est déroulée la saison estivale du Camp de jour VDM. En plus de la programmation régulière, plusieurs ateliers spécialisés ont été offerts tout au long de l'été. Le Camp de jour VDM a créé plus de 23 emplois estivaux pour les jeunes de notre communauté et a maintenu sensiblement le même nombre d'inscriptions qu'à l'été 2010, soit 175 enfants inscrits. Nous constatons qu'il y a une augmentation du taux de présences quotidiennes dans le secteur Nord et que le nombre d'inscription est en augmentation dans ce secteur depuis 3 ans.

La Municipalité a obtenu du ministère de la Famille et des Aînés une subvention de 12 000 \$ pour adhérer à la démarche Municipalité amie des aînés « MADA », et ce, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique familiale dans le but d'adapter le milieu de vie en fonction des réalités et besoins des familles et des personnes âgées.

La toute première édition du Festival Country qui s'est tenue du 16 au 19 juin a connu un succès retentissant. En effet, près de 750 visiteurs et 130 roulottes étaient présents sur le site du Festival. Le comité de bénévoles qui a travaillé à la mise sur pied de cette première édition a vu ses efforts récompensés lors du prix Distinction de la Municipalité.

Le 16 septembre dernier a eu lieu la toute première édition du Prix Distinction Val-des-Monts qui vise à souligner, annuellement, le dévouement et le dépassement des citoyens, associations et organismes qui donnent temps et énergie pour le rayonnement de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, dans différentes sphères d'activités. Lors de cette soirée, les prix suivants ont été remis :

- Organisme touristique : Festival Country de Val-des-Monts
- Organisme sportif : Club de patinage de vitesse de Val-des-Monts
- Athlète : Madame Alexandra Bergeron
- Organisme familial : Les Joyeux amis de Saint-Pierre

La Municipalité de Val-des-Monts a obtenu une subvention dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II afin d'effectuer une étude de faisabilité pour la création d'un réseau cyclable et de sentiers multifonctionnels à Val-des-Monts. Des plans de sentiers multifonctionnels ont été remis à la Municipalité pour fins d'analyses.

Lors de la saison estivale la plage municipale du lac Saint-Pierre a connu un achalandage important grâce à la présence de sauveteurs qualifiés et à des températures clémentes.

## ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme se voit attribuer des responsabilités qui affectent directement la qualité de vie des citoyens. Bien qu'intimement liés l'un avec l'autre, chacun de ces deux champs de pratiques ont des particularités qui leurs sont propres.

### L'Environnement :

La division Environnement a comme principal mandat de voir à la protection de la nature qui nous entoure afin d'assurer sa conservation et sa pérennité. L'année 2011 fut très fructueuse puisqu'elle nous a permis de poursuivre divers programmes mis sur pied suite à l'adoption de la Politique environnementale :

1. Le programme de mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues des fosses septiques, qui est unique dans la région principalement puisqu'il s'appuie sur les principes de développement durable, entre dans la seconde phase de son implantation. En plus des propriétés sises dans le district 1, les propriétés du district 2 ont également été inspectées et vérifiées cette année. En tout, près de 1 600 installations septiques ont été vérifiées. Lors de la fin de la mise en place de cet important projet de surveillance qui est prévu pour 2015, plus de 5 000 installations septiques seront vérifiées annuellement. Inutile de vous préciser que les installations septiques peuvent représenter une source de pollution ainsi qu'une source importante de phosphate qui entraîne divers problèmes environnementaux dans nos plans d'eau. Nous sommes donc heureux d'avoir mis en branle un système de contrôle qui nous permettra de jouer pleinement notre rôle de protection.
2. Consciente de l'importance et de la fragilité des milieux humides, la Municipalité a amorcé une campagne d'information et de conservation des milieux humides. Une affiche de grand format a été aménagée sur la route Principale et une page Internet a été mise en ligne afin de transmettre de l'information à la population sur ces milieux riches et essentiels.
3. La Municipalité a obtenu une subvention de l'ordre de 58 000 \$ dans le cadre du programme Climat municipalités. Cette aide financière a permis à la Municipalité de réaliser l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan d'action afin d'en assurer la réduction. Le projet comporte également un second volet, dit communautaire, lequel visera de façon plus particulière les résidents de notre Municipalité. Ce projet sera mis sur pied prochainement.

4. La Municipalité est actuellement en mode réflexion et planification afin de convertir le terrain de la rampe de mise à l'eau du lac McGregor, également connu sous le vocable de « plage Pélissier », en parc écologique. À cette fin, une firme de consultants est à préparer un plan d'aménagement de ladite propriété. La nouvelle vocation du site fera en sorte que la rampe de mise à l'eau sera conservée mais la propriété comprendra également des aires de pique-nique, des installations sanitaires, un sentier pédestre et d'interprétation dans le marais, une tour d'observation et un belvédère sur pilotis implanté au dessus du lac McGregor.
5. Finalement, la Municipalité poursuit sa participation active au projet régional H<sub>2</sub>O des Collines. Il s'agit d'un projet communautaire de recherche et de surveillance de l'eau élaboré en collaboration avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

### **L'Urbanisme :**

La division Urbanisme a comme principale mission la planification et la gestion du territoire. On y établit les grandes orientations d'aménagement et de développement. C'est lors du processus d'élaboration de ces grandes orientations que nous établissons, entre autres, les secteurs réservés aux divers types de développement et d'usages. Ce processus est essentiel à la mise en place d'un développement harmonieux de notre territoire. Toutes ces orientations sont par la suite traduites en règlements.

Les règlements d'urbanisme sont des instruments de contrôle des usages, des constructions, de l'occupation du sol et du lotissement sur le territoire de la Municipalité. Ces règlements assurent la sécurité du public, la salubrité des propriétés, des relations de bon voisinage entre les citoyens, la qualité esthétique des ouvrages ainsi que la sauvegarde et la protection des qualités du milieu naturel. Ces règlements permettent d'assurer un traitement juste et équitable des demandes des citoyens.

Dans le but de stimuler l'économie locale, de rendre les noyaux villageois plus dynamiques, plus vivants et à l'image de ses résidents, la Municipalité a amorcé un vaste projet de revitalisation de ses noyaux villageois. Le plan de revitalisation du noyau villageois de Perkins est maintenant complété et la Municipalité plantera graduellement différents aménagements qui ont été ciblés. L'année 2011 a permis au comité de revitalisation du noyau villageois de Saint-Pierre-de-Wakefield d'amorcer diverses réflexions.

Votre Service de l'Environnement et de l'Urbanisme est plus que jamais orienté afin de vous offrir des services à la hauteur de vos attentes. N'hésitez surtout pas à faire appel à notre personnel qui verra à répondre à vos demandes de façon efficace.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

La Municipalité désire faire appel à la collaboration des citoyens afin de respecter les méthodes de gestion des matières résiduelles prévues à la réglementation municipale, et rappelle à la population qu'il est strictement défendu de déposer des résidus domestiques dangereux aux garages municipaux situés au 93 et au 1570, route du Carrefour. Ces résidus peuvent être déposés sur le site que la MRC des Collines-de-l'Outaouais opère au 28, chemin de La Pêche à Val-des-Monts. Ce site est ouvert aux résidents de Val-des-Monts selon un horaire établi. Pour plus d'informations sur les produits acceptés ou refusés et les procédures à suivre, les citoyens peuvent s'informer soit auprès du Service des Travaux publics de la Municipalité au numéro 819 457-9400, sur notre site Internet au [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net) ou auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au numéro 819 827-0516 et sur leur site Internet au [www.mrcdescollines.com](http://www.mrcdescollines.com).

La Municipalité demande également la collaboration des citoyens afin de porter une attention particulière au contenu de leurs bacs à recyclage en évitant d'y déposer des matières non recyclables. La liste des matières recyclables et non recyclables peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité et sera envoyée avec le prochain compte de taxes annuel.

## VII. LES INDICATEURS DE GESTION

Je suis heureux, à titre de Maire de la Municipalité de Val-des-Monts, de vous déposer les indicateurs de gestion de notre Municipalité pour l'année 2010. Les indicateurs compilés par la Municipalité de Val-des-Monts se retrouvent en annexe au présent document.

Les indicateurs de gestion se veulent un outil qui permet aux municipalités d'améliorer la prise de décision pour une meilleure gestion. Ces indicateurs de gestion permettent de mesurer les coûts et la qualité de la prestation des services offerts par la Municipalité en vue d'en améliorer la performance.

Cette dernière se mesure d'abord en comparant le résultat obtenu pour un indicateur donné avec l'objectif que l'on s'était fixé puis en le comparant avec les résultats des années antérieures ou encore en le comparant avec les résultats d'autres municipalités ayant des caractéristiques similaires. Cette comparaison peut, entre autres, nous amener à déterminer des façons de faire susceptibles de faciliter notre travail, d'améliorer nos services aux contribuables et de diminuer nos coûts et par le fait même, nous aider dans l'atteinte des buts que la Municipalité s'est fixée dans la Planification Stratégique 2010-2013 sous le thème « Val-des-Monts orientée vers le citoyen ».

L'analyse des résultats doit tenir compte de certaines particularités propres à la Municipalité de Val-des-Monts :

- Municipalité ayant une population de 10 372 habitants mais qui augmente de façon considérable durant la période estivale.
- Trois secteurs à desservir répartis sur un vaste territoire de 457,77 km<sup>2</sup>.
- Réseau routier fréquemment utilisé par des camions lourds.

Malgré ces particularités, les coûts reliés à la voirie pour l'année 2010 ont augmenté de seulement 4 % par km de voie de circulation par rapport à 2009 et sont inférieurs aux coûts de l'année 2008. Il y a également eu une diminution constante des coûts de déneigement depuis l'année 2008.

Au niveau des ressources humaines, le pourcentage de départs anticipés à la retraite des employés réguliers au cours des cinq prochaines années est de 15,38 %. Ce pourcentage peut paraître élevé, mais la Municipalité a déjà élaboré le plan de relève qui sera mis en place.

Le nombre des employés absents pour cause de lésions professionnelles a augmenté en 2010, cependant la durée moyenne d'absence a diminuée de façon substantielle. En effet, bien que le nombre d'employés absents ait augmenté, le nombre total d'absences durant l'année a quant à lui diminué, et ce, de façon constante depuis 2008. Ces résultats démontrent bien que la Municipalité réussit à atteindre son objectif de travailler davantage sur le plan de la sécurité et de la prévention en matière de santé et sécurité, plus particulièrement au niveau du Service des Travaux publics.

La Municipalité continuera d'investir dans la formation de ses employés au-delà du 1 % de la masse salariale exigé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Dans un souci d'offrir des services de qualité qui respectent la capacité de payer de ses contribuables, le Conseil municipal travaille en étroite collaboration avec son équipe de direction et les employés municipaux. Soyez assurés que le désir de découvrir les meilleures pratiques en matière de prestation de services est une motivation constante pour nous. Pour tous ceux et celles qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet, je vous invite à me contacter directement à la Municipalité, au 819-457-9400, poste 2208, ou à contacter madame Patricia Fillet, directrice générale, au poste 2200.

## VIII. OBJECTIFS 2012

Les priorités pour l'année 2012 seront les suivantes, à savoir :

- ✓ Poursuivre la mise en place de politiques et de mécanismes d'incitation visant la réduction des matières résiduelles.
- ✓ Élaborer et mettre en place des politiques visant à soutenir les associations de chemins privés.
- ✓ Élaborer des politiques et des stratégies pour renforcer l'action bénévole et l'aide aux organismes.
- ✓ Consolider et développer des événements majeurs pour stimuler et soutenir la participation des citoyens.
- ✓ Arrimer les différentes actions avec la Politique environnementale.
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan d'acquisition, de préservation et d'utilisation contrôlée de terrains donnant accès à des plans d'eau.
- ✓ Identifier et faire connaître les aires protégées de la Municipalité de Val-des-Monts.
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan de visites préventives.
- ✓ Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.

En terminant, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement les Conseillers, les nombreux bénévoles, l'équipe des cadres et des fonctionnaires et surtout les citoyens pour leur implication dans la vie montvaloise.

Merci à vous tous!

Le Maire,

Jean Lafrenière

### NOTE – INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

1. À 20 h 06, Son Honneur le Maire dépose au Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint la liste suivante, savoir :
  - De tous les contrats comportant des dépenses de plus de 2 000 \$ et ce, pour la période de novembre 2009 à octobre 2010 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense total qui dépasse 25 000 \$.
  - De tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus et ce, pour la période de novembre 2009 à octobre 2010.
2. À 20 h 15, monsieur Richard St-Louis dépose une pétition concernant le promoteur du Domaine de la Rocaille, monsieur Guy Perron, afin que ce dernier respecte ses obligations et qu'il complète les travaux de la rue Périneault pour que le tout soit conforme et que la Municipalité de Val-des-Monts puisse acquérir ledit chemin.

3. À 20 h 25, monsieur Pierre Chartier dépose un document concernant le rechargement et le pavage du chemin des Trois-Lacs.

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

**AVIS DE MOTION**

Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » aux fins de modifier le plan de zonage de façon à changer la délimitation de la zone 173-EX pour créer la nouvelle zone 170-RA et pour modifier la grille des spécifications pour incorporer la nouvelle zone 170-RA. Ce projet de règlement vise à retirer de la zone 173-EX (Extraction) la propriété connue comme étant le 49, chemin Saint-Joseph ainsi que quelques autres lots résidentiels adjacents afin de créer une nouvelle zone (170-RA). À l'intérieur de cette nouvelle zone, les activités récréatives et touristiques y seraient autorisées ainsi que l'usage d'habitation, mais les activités d'extractions et industrielles n'y seraient plus permises.

Avis de motion retiré de l'ordre du jour par les membres du conseil municipal.

11-11-358

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié, en :

**RETIRANT :**

- ✓ Item A-1 : **AVIS DE MOTION** : Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » aux fins de modifier le plan de zonage de façon à changer la délimitation de la zone 173-EX pour créer la nouvelle zone 170-RA et pour modifier la grille des spécifications pour incorporer la nouvelle zone 170-RA. Ce projet de règlement vise à retirer de la zone 173-EX (Extraction) la propriété connue comme étant le 49, chemin Saint-Joseph ainsi que quelques autres lots résidentiels adjacents afin de créer une nouvelle zone (170-RA). À l'intérieur de cette nouvelle zone, les activités récréatives et touristiques y seraient autorisées ainsi que l'usage d'habitation, mais les activités d'extractions et industrielles n'y seraient plus permises.
- ✓ Item 6.3 : **RÈGLEMENT NUMÉRO 712-11 (AM-65)** – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » - Modifications aux dispositions du chapitre 13 « Zones exposées aux glissements de terrain ».
- ✓ Item 6.4 : Pour adopter le règlement portant le numéro 712-11 (AM-65) - Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » - Modifications aux dispositions du chapitre 13 « Zones exposées aux glissements de terrain ».

**AJOUTANT :**

- ✓ Item 2.4 : Pour autoriser monsieur le conseiller Bernard Mailhot, maire suppléant, à assister à la soirée de dévoilement officiel de la 6<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec – Autoriser une dépense maximale de 825,76 \$.

11-11-358

- ✓ Item 3.3 : Pour municipaliser le chemin du Verdier portant le numéro de lot 4 704 889 au Cadastre du Québec.
- ✓ Item 5.1 : Pour mandater la Société de Transport Adaptés et Collectifs des Collines – Élaboration d'un plan de transport actif – Demander au nom de la Municipalité de Val-des-Monts une subvention auprès du ministère des Transports du Québec.
- ✓ Item 8.2 : Pour retenir les services de madame Julie Simon à titre de commis aux Finances au service des Finances – Poste temporaire – Durée maximale d'une année.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-359

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux de la session spéciale et de la session régulière du 18 octobre 2011, tenue à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-360

**POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL AJOINT À PUBLIER LE RAPPORT DE SON HONNEUR LE MAIRE DANS LE JOURNAL L'ENVOL – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 528 \$ « TAXES EN SUS »**

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux dispositions de l'article 955, 6<sup>e</sup> paragraphe, du Code municipal, le Conseil municipal décrète que le texte du rapport de Son Honneur le Maire sera publié dans le journal de la publicité locale.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Se prévaut de l'article 955, 6<sup>e</sup> paragraphe, du Code municipal et décrète que le texte du rapport de Son Honneur le Maire soit publié dans le journal l'Envol, lequel est diffusé

dans la Municipalité de Val-des-Monts.

**11-11-360**

- ✓ Autorise le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire le nécessaire à cet effet.
- ✓ Décrète une dépense au montant de 2 528 \$ « taxes en sus ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-110-00-345	2 753,62 \$	Publication
54-134-91-000	126,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**11-11-361**

**POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE – ÉDITION 2012-2013 – 450 \$ « TAXES EN SUS » – PARUTION BIMENSUELLE - 399 \$ « TAXES EN SUS » PAR PAGE – FRAIS DE TRADUCTION DE 0,15 \$ LE MOT « TAXES EN SUS »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, les résolutions portant les numéros 02-12-365, 03-12-370, 04-12-422, 05-12-435, 06-12-444, 07-01-006, 08-01-004, 08-11-356, 09-11-281 et 10-11-342, aux fins d'accepter les devis de l'Envol des Monts pour la confection du répertoire téléphonique et ce, pour les années 2002 à 2011.

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Audrey Thibodeau de l'Envol des Monts a fait parvenir au bureau de la Direction générale les devis pour l'année 2012.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil autorise le bureau du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire le nécessaire pour :

- ✓ La production du répertoire téléphonique pour 2012-2013, soit une page noir et blanc, au montant de 450 \$ « taxes en sus ».
- ✓ La parution bimensuelle dans le journal l'Envol des Monts au montant de 399 \$ « taxes en sus » par page.
- ✓ Les frais de traduction à 0,15 \$ le mot « taxes en sus », lesquels seront requis sur demande du bureau de la Direction générale et ce, au fur et à la mesure, et que toutes les demandes de traduction devront être effectuées par un bon de commande émis par le service des Finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-110-00-670 (répertoire téléphonique) et 02-130-00-345 (parution bimensuelle). Un bon de commande sera requis pour les frais de traduction (02-130-00-345).

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**11-11-362** **POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À PUBLIER LE BUDGET 2012 DANS LE JOURNAL L'ENVOL**

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux dispositions de l'article 957, 1<sup>er</sup> paragraphe, du Code municipal, le Conseil décrète que le budget 2012 sera publié dans le journal diffusé sur le territoire de la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Se prévaut de l'article 957, 1<sup>er</sup> paragraphe, du Code municipal et décrète que le budget 2012 soit publié dans le journal l'Envol, lequel est diffusé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- ✓ Autorise le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire le nécessaire à cet effet.
- ✓ Souligne également que le budget 2012 sera affiché sur le site Web de la Municipalité.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**11-11-363** **POUR AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT, MAIRE SUPPLÉANT, À ASSISTER À LA SOIRÉE DE DÉVOILEMENT OFFICIEL DE LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC – AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 825,76 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 juin 2011, la résolution portant le numéro 11-06-231, aux fins d'adhérer à la Corporation des Fleurons du Québec – Édition 2011 – Décréter une dépense au montant de 1 485 \$ « taxes en sus » - Affectation du surplus;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun que la Municipalité de Val-des-Monts soit représentée à la soirée de dévoilement officiel de la 6<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec qui aura lieu, le 17 novembre 2011, à l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation de la Direction générale, monsieur le conseiller Bernard Mailhot, maire suppléant, à assister à la soirée de dévoilement officiel de la 6<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec qui aura lieu, le 17 novembre 2011, à l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.
- ✓ Autorise une dépense maximale de 825,76 \$ pour des fins d'hébergement, de repas et de transport de même que l'inscription à l'évènement.

11-11-363

- ✓ Autorise la Direction générale à faire le nécessaire pour rembourser monsieur le conseiller Bernard Mailhot, et ce, sur présentation des pièces justificatives des dépenses encourues pour l'évènement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 1-02-110-00-310 – Frais de déplacement et congrès.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-364

**POUR RENOUVELER L'ADHÉSION À L'UNION  
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL  
D'OFFRES POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE  
CARBURANT ET DE MAZOUT EN VRAC -  
PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 AU 31 MARS 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 13 janvier 2009, la résolution portant le numéro 09-01-009, aux fins de mandater l'Union des municipalités du Québec à procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé du carburant en vrac et d'huile à chauffage pour la période du 21 mai 2009 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une Municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburant et de mazout en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire renouveler son adhésion au regroupement d'achat pour se procurer les différents types de carburant et de mazout identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte :

- ✓ Que la Municipalité confirme son renouvellement d'adhésion au regroupement d'achat mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015, dont le mandat est de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types d'hydrocarbures nécessaires aux activités de notre Municipalité.
- ✓ Que la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburant que notre Municipalité prévoit avoir besoin.
- ✓ Que l'UMQ octroie au nom de la Municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la Loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise.

11-11-364

- ✓ Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.
- ✓ Que la Municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ. Puisque la Municipalité est membre de l'UMQ, ces frais s'élèvent à 0,0060 \$/litre de carburant et de mazout achetés.
- ✓ D'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-365

**POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC UNE RÉVISION APPROFONDIE DE LA SIGNALISATION À L'ENTRÉE SUD DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS DANS LE SECTEUR PERKINS ET VOIR LA POSSIBILITÉ D'AFFICHER LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H À PARTIR DE LA RUE DES PINS**

CONSIDÉRANT QUE le service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, informe la Municipalité de Val-des-Monts dans une lettre, datée du 11 octobre 2011, des demandes régulières des résidants et des commerçants du secteur pour effectuer des contrôles de vitesse à l'entrée sud de la Municipalité de Val-des-Monts dans le secteur Perkins et recommande que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer une révision approfondie de la signalisation en place et de voir la possibilité d'afficher la limite de vitesse à 50 km/h à partir de la rue des Pins;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'appuyer la recommandation du service de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux fins de demander audit Ministère une révision de la signalisation en place à l'entrée sud de la Municipalité de Val-des-Monts dans le secteur Perkins.

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil appuie la recommandation que le service de la Sécurité publique de ladite MRC a fait parvenir à la Municipalité concernant le problème de vitesse à l'entrée sud de la Municipalité de Val-des-Monts dans le secteur Perkins et demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer une révision approfondie de la signalisation à cet endroit et de voir la possibilité d'afficher la limite de vitesse à 50 km/h à partir de la rue des Pins.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**NOTE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais déclare ses intérêts à 21 h 10 et indique qu'il ne participera pas aux débats de la résolution étant donné qu'il est propriétaire d'un terrain dans le secteur en développement près du chemin du Verdier.**

11-11-366

**POUR MUNICIPALISER LE CHEMIN DU  
VERDIER PORTANT LE NUMÉRO DE LOT  
4 704 889 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, connu comme étant la compagnie 2984792 Canada inc., sis au 814, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4H8 a demandé, en date du 7 septembre 2011, à la Municipalité de Val-des-Monts, de procéder à la municipalisation du chemin du Verdier portant le numéro de lot 4 704 889 au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Renaud, ingénieur, de la firme Consultants Renaud, ingénieurs-conseils, certifie dans un rapport faisant partie des présentes que le chemin du Verdier a été construit selon les normes et réglementations applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des opérations - Section Voirie au service des Travaux publics recommande, et ce, suivant le dépôt du rapport de l'ingénieur ainsi que du rapport de l'agent de prévention et agent administratif et du contremaitre du secteur Sud, de procéder à la municipalisation dudit chemin.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur des opérations - Section Voirie au service des Travaux publics et l'approbation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, la municipalisation du chemin du Verdier portant le numéro de lot 4 704 889 au Cadastre du Québec, le tout en conformité avec le rapport déposé par monsieur Paul Renaud, ingénieur, de la firme Consultants Renaud, ingénieurs-conseils ainsi que le rapport de l'agent de prévention et agent administratif et du contremaitre du secteur Sud, qui sont joints aux présentes.
- ✓ Mentionne que la cession sera effectuée dès que les glissières de sécurité seront installées.
- ✓ Mentionne que cette cession sera effectuée pour la somme de 1 \$ et que tous les frais de notaire, d'arpenteur ou autres frais inhérents seront à la charge du vendeur, connu comme étant la compagnie 2984792 Canada inc., sis au 814, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4H8.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents pour l'adoption de ladite résolution.

**NOTE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais reprend son siège à 21 h 12.**

11-11-367

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 9 715,75 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 19 octobre 2010, la résolution portant le numéro 10-10-327, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (S.E.N.C.), anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir au Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL
N/Réf. : Langlois, André, Gilbert, Anne, Langlois, Marie-Claude et Langlois, Annie V/Réf. : 8293-195	575,25 \$	3,45 \$	28,93 \$	51,64 \$	659,27 \$
N/Réf. : Graham, Diane (1436 et 1440, route du Carrefour) V/Réf. : 8293-244	245,00 \$		12,25 \$	21,87 \$	279,12 \$
N/Réf. : Thibault, Denis (537, route Principale) V/Réf. : 8293-302	129,50 \$	7,05 \$	6,83 \$	12,19 \$	155,57 \$
N/Réf. : Jeffree, Erica et Kelly, Mike (81, chemin du Lac-Dam) V/Réf. : 8293-310	157,50 \$	2,55 \$	8,01 \$	14,29 \$	182,35 \$
N/Réf. : Mackenzie Victoria (179, chemin H.-Vipond) V/Réf. : 8293-316	812,50 \$	186,11 \$	49,94 \$	89,12 \$	1 137,67 \$
N/Réf. : Vasquez, Elena (61, rue de la Pinaie) V/Réf. : 8293-325	50,00 \$	2,10 \$	2,61 \$	4,66 \$	59,37 \$
N/Réf. : Joseph, Jean Louis et Dubois, Annette (978, route Principale) V/Réf. : 8293-347	540,00 \$	8,25 \$	27,41 \$	48,93 \$	624,59 \$
N/Réf. : Expropriation – Résolution # 10-08-251 (62, route du Carrefour) V/Réf. : 8293-349	315,00 \$	29,70 \$	17,24 \$	30,76 \$	392,70 \$
N/Réf. : Normand, Robert (52, rue Théorêt) V/Réf. : 8293-350	686,00 \$	1,80 \$	34,39 \$	61,39 \$	783,58 \$
N/Réf. : Levasseur, Nicholas et Lasalle, Josée (967, chemin Blackburn) V/Réf. : 8293-356	581,00 \$	27,55 \$	30,43 \$	54,32 \$	693,30 \$

11-11-367

N/Réf. : Brunet, Pierre et Denis, Christine (15, chemin de la Seigneurie) V/Réf. : 8293-364	56,00 \$		2,80 \$	5,00 \$	63,80 \$
N/Réf. : 4184645 Canada inc. – Roch Montsion V/Réf. : 8293-365	757,00 \$	3,30 \$	38,02 \$	67,85 \$	866,17 \$
N/Réf. : Chevrier, Daniel et Labrie, Christine (23, chemin de la Baie-des-Canards) V/Réf. : 8293-366	326,25 \$	129,69 \$	22,80 \$	40,69 \$	519,43 \$
N/Réf. : Lesage, Alain Joseph (83, chemin du Pont) V/Réf. : 8293-368	560,00 \$		28,00 \$	49,98 \$	637,98 \$
N/Réf. : Ressources humaines V/Réf. : 8293-369	182,00 \$		9,10 \$	16,24 \$	207,34 \$
N/Réf. : Courchesne, Nicholas Jr. (16, chemin Lockhart) V/Réf. : 8293-370	87,50 \$	2,70 \$	4,52 \$	8,05 \$	102,77 \$
N/Réf. : Langlois, Jean et Benoit, Marie (55, chemin Saint-Denis) V/Réf. : 8293-373	535,50 \$	11,85 \$	27,37 \$	48,86 \$	623,58 \$
N/Réf. : Beauchamp, Serge et Trudel, Suzanne (514, chemin du Ruisseau) V/Réf. : 8293-374	498,00 \$	247,75 \$	37,29 \$	66,56 \$	849,60 \$
N/Réf. : Marshall, John (73, rue Cayer) V/Réf. : 8293-375	42,00 \$	0,15 \$	2,11 \$	3,76 \$	48,02 \$
N/Réf. : Chevrier, Daniel et Labrie, Christine (15, chemin de la Baie-des-Canards) V/Réf. : 8293-378	70,00 \$		3,50 \$	6,25 \$	79,75 \$
N/Réf. : Avon, George et Paragon Personnel Ltée (chemin des Artisans) V/Réf. : 8293-380	210,00 \$		10,50 \$	18,74 \$	239,24 \$
N/Réf. : Réclamation d'assurance (8, rue de la Pinaie) V/Réf. : 8293-381	448,00 \$	0,15 \$	22,41 \$	39,99 \$	510,55 \$
<b>TOTAUX</b>	<b>7 864,00 \$</b>	<b>664,15 \$</b>	<b>426,46 \$</b>	<b>761,14 \$</b>	<b>9 715,75 \$</b>

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

11-11-367

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation du Comptable du service des Finances et l'approbation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, une dépense au montant de 9 715,75 \$ et autorise le bureau de la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montants	Descriptions
02-160-00-412	198,24 \$	Frais juridiques – Gestion du personnel
02-190-00-412	1 005,80 \$	Frais juridiques – Administration
02-320-00-412	716,88 \$	Frais juridiques – Travaux publics
02-610-00-412	7 368,37 \$	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	426,46 \$	TPS à recevoir – Ristourne

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-368

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 11-010 – COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 459 575,76 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 694 046,23 \$ – SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS 185 433,83 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Comptable du service des Finances et l'approbation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, le rapport comptable du mois d'octobre 2011, portant le numéro 11-010, totalisant une somme de 1 339 055,82 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 40	40 096,21 \$
Paie no 41	43 963,69 \$
Paie no 42	50 363,63 \$
Paie no 43	51 010,30 \$
Total	185 433,83 \$

11-11-368

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer les paiements au montant de 1 153 621,99 \$.

Le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint a émis à cet effet, durant le mois d'octobre 2011, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 153 621,99 \$.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-369

**POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 11-10-348 – POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 56 757 \$ « TAXES EN SUS » – VERSER LES HONORAIRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AU MONTANT 611,31 \$ « TAXES EN SUS » – VERSER LA QUOTE-PART DES FRANCHISES AU MONTANT DE 29 974 \$ – POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012 – PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté les résolutions portant les numéros 04-12-439, 05-12-477, 06-12-455, 07-12-411, 08-12-391, 09-11-293 et 10-10-332 aux fins de décréter et verser les quotes-parts de la Municipalité de Val-des-Monts relativement aux franchises des assurances de dommages et ce, pour les périodes édictées dans le contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 15 septembre 2009, la résolution portant le numéro 09-09-261 pour mandater la firme René Laporte et Associés inc. comme gestionnaire de risques en assurances de dommages à l'intérieur du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du regroupement Laurentides-Outaouais, tenue le 2 juin 2011, il a été décidé à l'unanimité de procéder au renouvellement du portefeuille d'assurances par négociation de gré à gré puisque le marché de l'assurance nous est encore favorable;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc., lors de la réunion du regroupement Laurentides-Outaouais, tenue le 27 septembre 2011, a recommandé l'acceptation des conditions de renouvellement de la firme « Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. » pour l'assurance des biens, bris de machines et délits et de la firme « Lemieux, Ryan et Associés inc. » pour les assurances responsabilités primaires, complémentaires, municipales et automobiles comme les plus avantageuses pour le regroupement;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat inclut une franchise collective au montant de 225 000 \$ en assurance responsabilité civile et que la quote-part de la Municipalité de Val-des-Monts est de 23 816 \$ et une franchise collective en biens au montant de 100 000 \$ et que la quote-part de la Municipalité de Val-des-Monts est de 6 158 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger et de remplacer la résolution portant le numéro 11-10-348 en raison d'une erreur de terminologie puisque le terme « taxes incluses » aurait dû se lire « taxes en sus »;

11-11-369

CONSIDÉRANT QU'en 2011 l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a ajouté à sa facturation des honoraires au montant de 611,31 \$ « taxes en sus », ce qui représente 1 % du coût des assurances dommages.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation du Comptable du service des Finances et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dépense au montant de 56 757 \$ « taxes en sus » pour les assurances dommages pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 1<sup>er</sup> novembre 2012, le tout détaillé dans un document faisant partie des présentes.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à verser un montant de 29 974 \$, représentant la quote-part de la Municipalité, dans l'option des franchises collectives en assurance responsabilité civile et en biens.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à verser un montant de 611,31 \$ « taxes en sus », représentant les honoraires de 1 % de l'UMQ.

Les fonds pour les assurances dommages des biens, automobiles et responsabilités civiles au montant de 56 757 \$ « taxes en sus » pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 1<sup>er</sup> novembre 2012 seront pris à même les disponibilités des budgets de 2011 et 2012.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-370

**POUR MANDATER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS  
ADAPTÉS ET COLLECTIFS DES COLLINES –  
ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRANSPORT ACTIF –  
DEMANDER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE  
VAL-DES-MONTS UNE SUBVENTION AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal réunis lors du Comité général, tenu le 25 octobre 2011, ont accepté l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de voies cyclables et de sentiers multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun de se doter d'un plan de transport actif.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation de la Direction générale, la Société de Transports Adaptés et Collectifs des Collines, à titre d'experts-conseils, pour l'élaboration d'un plan de transport actif et transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec.
- ✓ Précise que le mandat d'élaboration du plan de transport actif est conditionnel à l'obtention de la subvention du ministère des Transports du Québec.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, le protocole d'entente découlant du présent mandat de même que tous les documents pertinents.

11-11-370

- ✓ Confirme l'engagement de la Municipalité de Val-des-Monts afin de financer les coûts du projet pour un montant maximal de 6 500 \$ « taxes en sus ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le surplus accumulé.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-371

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2011**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 14 septembre 2011 et ce, tel que requis par l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 – Règles d'ordre et de procédures du Conseil.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-372

**POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE –  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE RÉSIDENTIEL À  
UNE DISTANCE DE 11,77 MÈTRES DU CHEMIN  
WATSON AU LIEU DE 15 MÈTRES – MADAME  
CHANTAL RACINE ET MONSIEUR ALAIN  
DESGAGNÉ – 60, CHEMIN WATSON**

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Racine et monsieur Alain Desgagné, propriétaires, ont présenté au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage résidentiel à une distance de 11,77 mètres du chemin Watson au lieu de 15 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 60, chemin Watson;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 11 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations, lors de sa session régulière, tenue le 10 août 2011, par sa résolution portant le numéro CCU-11-08-048;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 7 octobre 2011, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 440-99 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

**11-11-372**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, une dérogation mineure, telle que formulée par madame Chantal Racine et monsieur Alain Desgagné, propriétaires, afin de permettre la construction d'un garage résidentiel à une distance de 11,77 mètres du chemin Watson au lieu de 15 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 60, chemin Watson.

**Son Honneur le Maire monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 712-11 (AM-65)**

**POUR AMENDER LE RÈGLEMENT D'URBANISME  
PORTANT LE NUMÉRO 436-99 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » –  
MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 13 « ZONES  
EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN »**

Règlement retiré de l'ordre du jour par les membres du conseil municipal.

**POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT PORTANT LE  
NUMÉRO 712-11 (AM-65) - POUR AMENDER LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME PORTANT LE  
NUMÉRO 436-99 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » -  
MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU  
CHAPITRE 13 « ZONES EXPOSÉES AUX  
GLISSEMENTS DE TERRAIN »**

Résolution retirée de l'ordre du jour par les membres du conseil municipal.

**11-11-373**

**POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL -  
NUISANCES – 254, CHEMIN H.-ZURENSKI - USAGE  
NON CONFORME – 645, CHEMIN VAL-DU-LAC**

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a tenté de signifier au propriétaire de l'immeuble connu comme étant le 254, chemin H.-Zurenski à retirer de sa propriété diverses nuisances résultant de l'incendie de l'habitation et que ce dernier demeure introuvable;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a enjoint le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le 645, chemin Val-du-Lac à cesser divers usages non conforme de sa propriété et que ce dernier n'obtempère pas aux demandes de la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

11-11-373

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, la firme d'avocats RPGL, sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce et ce, pour les propriétés connues comme étant le 254, chemin H.-Zurenski et le 645, chemin Val-du-Lac.
- ✓ Mandate la firme d'avocats RPGL, sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins d'entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, contre les propriétaires des immeubles concernés, afin d'exécuter les jugements obtenus.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer toute entente à intervenir visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Val-des-Monts.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité

11-11-374

**POUR NOMMER MONSIEUR CLAUDE DUBOIS À TITRE DE SUPERVISEUR ADMINISTRATIF AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL – AVANTAGES ET BÉNÉFICES DU PERSONNEL CADRE INTERMÉDIAIRE – À COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2011**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 15 avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-139, aux fins d'accepter la convention à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et les cadres intermédiaires concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire de la Municipalité de Val-des-Monts et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 octobre 2010, la résolution portant le numéro 10-10-318, aux fins de nommer monsieur Claude Dubois à titre d'agent de prévention et agent administratif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines a exprimé son point de vue, lors d'une réunion tenue le 31 août 2011, par sa recommandation portant le numéro CRH-11-08-31-014, aux fins de recommander aux membres du conseil municipal de nommer monsieur Claude Dubois à titre de Superviseur administratif au service des Travaux publics et que les membres du conseil municipal, réunis lors du Comité général tenu le 27 septembre 2011, sont en accord avec ladite recommandation.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

11-11-374

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Nomme, sur la recommandation de la Direction générale, monsieur Claude Dubois à titre de Superviseur administratif au service des Travaux publics, et ce, à compter du 2 novembre 2011.
- ✓ Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts reconnaît la date d'ancienneté de monsieur Claude Dubois à compter du 26 août 1996.
- ✓ Souligne que monsieur Claude Dubois aura une période d'essai de 6 mois débutant le 2 novembre 2011.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire, pour la période du 2 novembre 2011 au 31 décembre 2012, le tout en conformité avec l'entente signée entre la Municipalité de Val-des-Monts et le personnel cadre intermédiaire, le 15 mai 2008, à l'effet que l'entente doit s'appliquer à tout nouveau personnel cadre intermédiaire embauché après la date de signature de ladite convention.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

11-11-375

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MADAME JULIE SIMON À TITRE DE COMMIS AUX FINANCES AU SERVICE DES FINANCES - POSTE TEMPORAIRE - DURÉE MAXIMALE D'UNE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-117, aux fins d'accepter la convention collective, à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité (CSN), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 18 mai 2010, la résolution portant le numéro 10-05-168, aux fins d'autoriser Son Honneur le Maire et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer l'entente portant le numéro 2010-021 – Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Réaffectation, abolition et création de postes – Service des Finances – Service du Secrétariat – Service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Service des Loisirs et de la Culture – Service des Travaux publics – Affectation temporaire maximale de 16 mois – Modifier certains articles de la convention collective et à accepter l'organigramme daté du 18 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint a procédé à l'affichage interne du 12 au 23 septembre 2011 et a fait paraître un avis public dans le journal « Le Droit », le 17 septembre 2011, ainsi que sur les pages Web de la Municipalité, de l'Union des municipalités du Québec et celui d'Emploi Québec, le 12 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la détentrice de ce poste est absente pour une durée indéterminée, et que la personne qui assurait son remplacement est en congé de maternité du 20 septembre 2011 au 15 octobre 2012 et que la Municipalité de Val-des-Monts juge opportun de combler ce poste pendant lesdites absences pour une durée maximale d'une année;

11-11-375

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sélection, formés de madame Julie Quesnel, adjointe à la Directrice du service des Finances, et monsieur Martin Boisclair, comptable au service des Finances, ont rencontré, le 27 octobre 2011, les candidats qui avaient été convoqués en entrevue pour ce poste et recommandent de retenir les services de madame Julie Simon à titre de commis aux Finances au service des Finances - Poste temporaire d'une durée maximale d'une année.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du Comité de sélection :

- ✓ Retient les services de madame Julie Simon, à titre de commis aux Finances au service des Finances, à la classe III, échelon I, de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), et ce, à compter du 2 novembre 2011.
- ✓ Souligne que la période d'embauche de madame Julie Simon sera d'une durée maximale d'une année et aura une période d'essai de 6 mois, débutant le 2 novembre 2011 et se terminant le 2 mai 2012, le tout en conformité avec ladite convention collective.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention collective.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

11-11-376

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE  
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Julien Croteau  
Directeur des Ressources humaines, des  
Communications, Secrétaire-trésorier  
adjoint et Directeur général adjoint

---

Jean Lafrenière  
Maire